

La Lettre des Enseignants Du Nord



25 mai 2009

"S'opposer et proposer"

30000 EVS A LA PORTE ? PAS D'ACCORD

RASSEMBLEMENT

mercredi 27 juin, 14h30, place de la République, Lille

SE-UNSA SGEN-CFDT FNEC FP FO SNUipp-FSU UNSEN-CGT UNCEVS

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis plusieurs années maintenant, des personnels sous contrats aidés type CAE ou CAV interviennent dans les écoles pour effectuer des tâches aussi variées que l'aide administrative aux directrices et directeurs d'école ou l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ils sont à l'heure actuelle 42500. Les contrats des deux tiers de ces salariés, soit près de 30000 personnes, arrivent à leur terme en juin 2009.

Les statuts de ces employés de vie scolaire sont précaires pourtant, les tâches qui leur sont confiées correspondent à des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables bénéficiant d'un statut fondant un véritable métier, une véritable formation et une rémunération décente.

Votre gouvernement fait de l'emploi sa priorité et pourtant il laissera en juin prochain une majorité de ces salariés sans perspective d'emploi durable parce qu'ils n'ont pas bénéficié des formations nécessaires à leur insertion professionnelle. Nous ne pouvons accepter que la seule solution soit pour eux de se retrouver au chômage alors que le ministère de l'éducation nationale n'a pas rempli les obligations qui sont les siennes en terme de gestion, de formation et de suivi des personnels recrutés sous contrats aidés.

Nous vous demandons de considérer ces situations qui n'ont que trop duré et d'intervenir pour permettre à ces salariés de bénéficier d'une prolongation de contrat afin que des mesures soient prises pour mettre en œuvre les formations donnant accès à un véritable parcours d'insertion professionnelle.

Avec l'ensemble de la communauté éducative, nous vous demandons que soit mis un terme à la précarité au sein des écoles, ainsi qu'au turn-over instauré par la succession des personnels, résultat de la durée limitée des contrats en pérennisant les emplois de vie scolaire et en aménageant des possibilités d'accès à des emplois statutaires pour les personnels en place !

Les salariés que sont les EVS méritent mieux que le manque de reconnaissance manifeste qui leur est renvoyé publiquement.

Nous avons l'honneur de solliciter solennellement une entrevue le 27 mai, journée d'action à l'appel de nos organisations, afin de vous entretenir plus en détail de la situation de ces personnels et de vous remettre la pétition intersyndicale.

Souhaitant que vous accordiez toute l'attention nécessaire à ce courrier, veuillez croire Monsieur le Premier Ministre, à notre attachement au bon fonctionnement du service public.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Paris, le 04 mai 2009

Luc Bérille, Secrétaire Général du SE-UNSA
Thierry Cadart, Secrétaire Général du SGEN-CFDT
Nobert Trichard, Secrétaire Général du SNUDI-FO,
Gilles Moindrot, Secrétaire Général du SNUipp-FSU
Catherine Perret, Co-secrétaire Générale de l'UNSEN-CGT
Murielle Michelin, Présidente de l'UNCEVS

26 MAI ET 13 JUIN

Nouvelles mobilisations interpro

Le 1er mai 2009 a été une journée historique tant en raison de l'unité des huit organisations syndicales, qu'en raison de l'ampleur de la mobilisation au travers de plus de 280 rassemblements dans toute la France.

Troisième mobilisation à l'appel des huit organisations syndicales en quatre mois, ce 1er mai témoigne d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, demandeurs d'emploi et retraités à exprimer leurs revendications et à obtenir des réponses. Le gouvernement et le patronat auraient tort de les traiter par le déni et le mépris, alors que la crise, le chômage, les licenciements, les suppressions d'emploi et les politiques de fragilisation des services publics les percutent de plein fouet.

C'est pourquoi les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et le patronat à prendre en compte l'ampleur de ces rassemblements qui expriment inquiétude, désarroi et profond sentiment d'injustice. Sur la base de leur déclaration commune du 5 janvier, elles préciseront, dans les prochains jours, des propositions sur lesquelles elles attendent des réponses rapides du gouvernement et du patronat.

Les huit organisations syndicales appellent les salariés à faire du 26 mai 2009 une journée de mobilisations décentralisées dans des modalités diverses en fonction des réalités locales et visant à la participation du plus grand nombre.

Elles soutiennent les manifestations syndicales européennes de la mi-mai.

Les huit organisations syndicales appellent aussi à une grande journée de manifestations dans toute la France le 13 juin 2009.

Paris, le 4 mai 2009.

Communiqué commun des organisations syndicales
CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

MOUVEMENT 2009

Votre projet de mouvement

Comme l'an dernier, le SE-UNSA met en oeuvre un outil de consultation de votre mouvement sur internet.

Le ministère a décidé de communiquer, pour couper l'herbe sous le pied des organisations syndicales, le projet de mouvement sans aucune vérification. Sans doute imagine-t-il que les syndicats se contentent de faire dans la "com" !

Vous le savez bien, au SE-UNSA :

- nous conseillons (plusieurs journées "NON STOP" sur Lille Douai et Dunkerque pendant l'ouverture du serveur)
- nous vérifions (tous les collègues participant au mouvement ont reçu une fiche de suivi, chez eux ou dans leur école)
- nous intervenons pour faire porter des corrections rétablissant les collègues dans leur droit,
- enfin, nous informons.

Mais, d'une part, comme il ne saurait être question de rester sans réagir aux coups bas du ministre, et, d'autre part, de manière à ce que tous les collègues puissent bénéficier du même niveau d'information, nous publierons nous aussi le projet de mouvement sur le site départemental du SE-UNSA dès que nous le recevrons. Bien entendu, nous procéderons à toutes les vérifications et ferons porter toutes les corrections.

Pour connaître le projet de mouvement vous concernant :

1-<http://sections.se-uns.org>

2-Cliquer sur l'onglet Mouvement 1d

Les collègues qui nous ont confié leur adresse électronique ont reçu un mél leur précisant leur login et leur mot de passe. Pour connaître vos identifiants de connexion, merci d'appeler au 0320622280.

Bien entendu, les informations seront mises à jour à l'issue de la CAPD du 2 juin.

ACCES A LA HORS-CLASSE

Diviser pour régner... et au bout du compte, faire sans doute de substantielles économies !

Ainsi, notre Inspecteur d'Académie, à « l'invitation » du cabinet du ministre, nous a annoncé qu'il bonifiait d'un point le barème hors-classe des directrices et directeurs. Il nous a annoncé ça au début du groupe de travail préparatoire du mouvement, sans doute pour tenter de nous faire oublier qu'il ne nous avait pas transmis les documents nécessaires à la tenue de cette réunion. De son aveu même, il pensait nous faire plaisir.

Manqué ! Bien sûr, les collègues concernés par ce point ne seront pas mécontents de l'avoir obtenu. Mais fallait-il déshabiller Paul pour habiller Jacques ? Si l'on compte les collègues au barème maximal bénéficiant d'un point supplémentaire (enseignants REP et directeurs), on arrive à 121. Or il y aura 120 promus.

Autant dire que pour les collègues qui pouvaient raisonnablement prétendre accéder à la hors-classe au regard du barème 2008, ce sera peau de chagrin. Bien sûr, un certain nombre des 120 premiers préféreront maintenir leur projet de partir à la retraite que de passer à la hors-classe et les 40 ou 50 collègues qui ont refait un an pour accéder à la hors-classe seront sans doute « repêchés »...

Il n'empêche. Un certain nombre d'entre eux sans doute le devront à l'accord obtenu auprès du ministre par le SE-UNSA l'an dernier : l'amélioration du ratio hors-classe qui s'était traduit en 2008 par 30 promus supplémentaires dans notre département. Nous continuons de nous battre pour que ce ration soit une nouvelle fois amélioré : la hors-classe, ça doit être pour tout le monde.

Pour mémoire, le rapport Silicani rendu en avril 2008 au président de la République proposait que le traitement des enseignants soit composé d'une part fixe (75%) et d'une part variable (25%). Il préconisait aussi que « l'accès au dernier grade de chaque cadre statutaire ou d'emploi soit conditionné au fait d'avoir occupé, pendant au moins trois ans, un ou plusieurs postes comportant des responsabilités ou des sujétions particulièrement lourdes », en d'autres termes que l'accès à la hors-classe soit interdit aux adjoints travaillant en milieu ordinaire.

Imparable pour tenir l'engagement de faire accéder 15% des collègues à la hors-classe (1,6% actuellement !) :

Plutôt que d'augmenter le nombre de promus, il suffit de réduire le nombre de promouvables

NBI CLIS POUR LES NON SPECIALISES

une reconnaissance de la bataille menée par le SE-UNSA !

Après plusieurs mois de bataille avec le Ministère pour le convaincre mais aussi en démarches juridiques (aide et accompagnement des collègues ayant déposé un recours en tribunal administratif), l'heure de vérité a enfin sonné.

Un arrêté du 24 mars modifiant l'arrêté du 6 décembre 1991 vient de paraître au JO.

Il légitime le versement mensuel de la NBI CLIS (27 points d'indice) y compris aux enseignants non titulaires d'un diplôme spécialisé. Il instaure le paiement obligatoire à partir du 1^{er} juin. Ce nouveau texte conforte l'analyse du SE-UNSA et nous donne raison.

Il contraint maintenant les IA à verser cette NBI.

Le SE-UNSA s'adresse maintenant aux inspecteurs d'académie qui n'avaient pas daigné effectuer ce versement jusqu'à maintenant, alors même que, confirmant la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, des tribunaux administratifs avaient rendu des arrêtés renforçant notre interprétation, à savoir que la NBI est liée à l'exercice effectif des fonctions y ouvrant droit et non à la qualification des intéressés.

EVALUATIONS CE1

Le SE-UNSA n'appelle pas au Boycott

Les évaluations CE1 de mai 2009 font partie du nouveau dispositif institué cette année par le ministère.

Si, au SE-UNSA, nous ne contestons pas par principe les évaluations, nous disons que le contenu, les modalités de saisie et de remontée des résultats ne répondent pas aux objectifs affichés par le ministère.

Sommes-nous dans la même situation qu'en janvier ? La réponse est non.

En janvier, les consignes intersyndicales de tri sélectif des exercices et donc par conséquent de non utilisation du logiciel de l'administration étaient justifiées par :

- la date de passation des épreuves (janvier 2009 au lieu de la fin d'année) ;
- les craintes liées à la diffusion d'un palmarès des écoles.

Si le ministre a dû admettre la légitimité de ces arguments en janvier, la crédibilité d'un copié collé de ces consignes pour les évaluations de mai est entièrement posée. Le bilan CE1 est bien en fin d'année scolaire et, suite à l'action menée en janvier, le ministre s'est engagé publiquement à ne pas diffuser les résultats école par école. Le SE-UNSA n'exposera pas les collègues à des sanctions financières sans argument pour les défendre.

En conclusion, le SE-UNSA n'appelle pas au boycott des évaluations CE1.

Comment continuer à agir efficacement ?

Le SE-UNSA n'est pas réfractaire par principe aux évaluations. Il considère qu'elles doivent permettre aux enseignants de constituer des repères pour la construction de leur projet pédagogique, pour les élèves de leur classe mais aussi pour le projet de l'école.

VIOLENCES A L'ECOLE

Darcos rêverait-il de l'Intérieur ?

Surfant sur l'émoi provoqué par la terrible agression d'une enseignante, Xavier DARCOS vient de proposer trois mesures qui, selon lui, seraient susceptibles d'enrayer les phénomènes de violences en milieu scolaire : la mise en place de portiques à l'entrée des établissements, la création d'une force mobile d'agents à disposition des rectorats et enfin une modification juridique permettant aux recteurs, aux corps d'inspections et aux chefs d'établissement d'exercer des fonctions d'officier de police judiciaire.

Pour le SE-UNSA, la question de la sécurité des personnes et des biens doit trouver une réponse. Celle-ci ne peut pour autant passer sous silence les questions de prévention, de formation ou d'éducation citoyenne. Xavier DARCOS a, à l'inverse, choisi d'endosser le costume de ministre de l'intérieur en proposant un arsenal sécuritaire démagogique et inadapté qui ne résoudra en rien les actes de violence imprévisibles comme celui de Fenouillet.

L'acte éducatif est un travail patient mené par chaque enseignant au sein de sa classe. Il est fondé sur une donnée essentielle : la confiance entre le maître et ses élèves. Le mélange des genres ne sèmera que la confusion. L'Ecole ne doit pas devenir le lieu du soupçon permanent et de la fouille systématique. C'est l'acte éducatif dans son essence qui est ainsi remis en cause.

Ces propositions sont d'autant plus inquiétantes qu'elles s'ajoutent à d'autres mesures sécuritaires et répressives visant la jeunesse. Elles sont significatives du regard que le gouvernement persiste à porter sur elle, ne la considérant pas comme porteuse de l'avenir du pays mais, au contraire, comme une menace.

Pour le SE-UNSA, la question de la violence à l'école est un sujet très sérieux et préoccupant qui concerne la société dans son ensemble. Les réponses à y apporter sont complexes, multiples et doivent être différenciées en fonction du public d'élèves, de l'environnement social, de la taille des établissements

Pour cela, il faut du temps, mais aussi des moyens. En s'obstinant à proposer, une fois encore, un projet de budget, marqué par un nombre de suppressions d'emplois jamais atteint dans l'éducation nationale, le gouvernement s'acharne à priver les établissements d'autant d'adultes qui, chaque jour, par leur présence et leur vigilance, régulent les actes de violence ou d'incivilité.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Pour le SE-UNSA, c'est bien l'ensemble du dispositif des évaluations nationales qui doit être revu en concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

Le SE-UNSA a donc décidé de poursuivre l'action auprès du ministre pour obtenir qu'il prenne en compte ses exigences formulées dans l'intérêt des enseignants et de leurs élèves.

C'est pourquoi le SE-UNSA vous appelle à vous y associer en signant et en faisant signer massivement la lettre ouverte au ministre ci-dessous.



Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation
nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre connaissance des modalités de passation des évaluations nationales de CE1.

Vous affirmez, comme pour les évaluations CM2, que ce dispositif permettra tout à la fois de mesurer les acquis des élèves, de disposer d'évaluations bilans pour engager des remédiations, d'informer les parents, de disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements, et de créer un instrument de pilotage du système éducatif.

Nous attirons votre attention sur le degré de complexité de certains exercices qui placeront artificiellement des élèves en échec. En outre, les modalités d'évaluation que vous avez retenues obéissent davantage à une logique technocratique qu'éducative. Conçues sur un mode binaire, elles ne permettront pas une connaissance fine des acquisitions des élèves.

Par ailleurs, le calendrier serré et le protocole complexe de saisie et de remontées des résultats, seront vraisemblablement sources de nombreuses difficultés et erreurs à chacune des étapes.

La multiplicité des objectifs que vous assignez à ces évaluations fait douter de leur efficacité et ne manquera pas de nourrir une grande confusion. Bien sûr, des évaluations nationales sont utiles, voire indispensables, pour faire le point régulièrement sur les performances du système éducatif, permettre sa régulation et mettre en œuvre des politiques qui permettent de pallier les difficultés et de remédier aux faiblesses du système. Mais ces objectifs peuvent être atteints par des évaluations portant sur des échantillons représentatifs, ce qui permettrait d'échapper au principal effet « pervers » à terme de ces évaluations, un travail dans les classes centré uniquement sur ce qui sera évalué au détriment du développement de compétences indispensables mais non évaluées par les tests.

Vous vous êtes engagés, lors des évaluations CM2, à ne pas publier les résultats école par école. Nous tenons à vous rappeler à quel point nous sommes attachés au respect de cet engagement afin d'éviter les classements et, dans un contexte de déssectorisation progressive, la mise en concurrence des établissements.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons aujourd'hui instamment, d'engager des discussions pour construire un outil garantissant véritablement la confidentialité des résultats et permettant une régulation effective et efficace des enseignements, dans le souci de la réussite de tous les élèves.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nom Prénom	Ville	Signature

A retourner pour le 10 juin à :